

**ARRÊTÉ DEP-2024-282 PORTANT NOMINATION DU JURY DU CERTIFICAT D'APTITUDE
PROFESSIONNELLE PEINTURE EN CARROSSERIE ET REPARATION DES
CARROSSERIES**

Le Directeur du Service interacadémique des examens et concours :

Vu les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-22 et D 337-23 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 20 mars 2007 portant création du certificat d'aptitude professionnelle Peinture en carrosserie ;

Vu l'arrêté du 18 mars 2007 portant création du certificat d'aptitude professionnelle Réparation des carrosseries ;

Vu l'arrêté rectoral conjoint DEP-2024-1002 nommant les présidents de jurys aux certificats d'aptitude professionnelle ;

- ARRÊTÉ -

Article 1 : Le jury d'admission du certificat d'aptitude professionnelle peinture en carrosserie et réparation des carrosseries pour la session 2024 dans les académies de Créteil, Paris et Versailles, est ainsi constitué :

Président :

Monsieur Maxime FOUASSE, professionnel

Vice-président :

Monsieur Pascal BLANCHARD, enseignant

Enseignants :

Madame Nathalie GRANJOUX,

Madame Aïcha TOUCHARD,

Monsieur David ASSEZ,

Monsieur Jean-Marc MARIE-CLAIRE,

Professionnels :

Monsieur Serge CALAS,


Monsieur Vincent CHALMOWSKY,

Monsieur Pierrick DE SMET,

Monsieur Jose Manuel DOS SANTOS NUNES,

Article 2 : La Secrétaire générale du Service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 25 juin 2024.


Frédéric MULLER